



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MERICOURT

AVIS DE RENOUELEMENT D'UN MEMBRE NOMME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire annonce la démission d'un membre du Conseil d'administration du CCAS nommé par arrêté municipal en date du 29 juin 2020.

Par sa délibération n° 2020-05-25, approuvée en séance du 27 mai 2020, le Conseil municipal de la Commune de Méricourt a fixé comme suit le nombre de membres appelés à siéger au sein du CCAS de Méricourt : sept membres élus au sein du Conseil municipal, sept membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, **Soit 14 (quatorze) conseillers en plus du Maire.**

L'article 3 du règlement intérieur du CCAS de Méricourt stipule que :

« Pour les membres nommés, le maire pourvoira à leur remplacement en respectant les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées par l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles. Le renouvellement devra intervenir dans les deux mois à compter de la vacance du siège. Le mandat d'un membre du conseil d'administration désigné pour pourvoir un poste vacant expirera à la date où aurait cessé le mandat du membre qu'il a remplacé. »

Conformément aux articles L 123-6 et R 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, le Maire de Méricourt informe qu'il sera procédé à la nomination d'un représentant au sein du Conseil d'administration du CCAS de Méricourt.

Les associations :

- qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- de retraités et des personnes âgées du département
- de personnes handicapées du département.

disposent d'un délai de 20 jours (soit jusqu'au 27 AVR. 2021) pour proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois personnes répondant aux conditions prévues par le quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les propositions sont à transmettre en Mairie de Méricourt à l'adresse suivante ou par voie électronique : **Monsieur le Président du CCAS de Méricourt - Mairie de Méricourt - Place Jean Jaurès - 62680 Méricourt / contact@mairie-mericourt.fr**

Fait à Méricourt, le : **06 AVR. 2021**


Mairie de Méricourt
Président du CCAS
Bernard BAUDE